

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, Evelyne PONCINI, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Gilles SEBE, Patrick BURRE

Secrétaire de séance : Mme Renée ETCHEMENDY

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du compte administratif 2008

Le Maire présente le détail du compte administratif 2008 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	418 986,92 €
	Charges de personnel et frais assimilés	437 529,63 €
	Charges de gestion courante	210 737,49 €
	Charges financières	95 303,96 €
	Charges exceptionnelles	930,00 €
	Dotations aux amortissements	44 193,59 €
	Atténuation de produits	4 207,58 €
	Total des dépenses :	1 211 889,17 €
<u>Recettes</u> :	Atténuation de charges	14 923,94 €
	Produits des services	4 275,70 €
	Impôts et taxes	833 949,78 €
	Dotations et subventions	387 164,60 €
	Loyers	294 381,76 €
	Produits exceptionnels et financiers	3 865,53 €
	Transfert de charges	77 023,54 €
	Excédent du budget annexe port clôturé	27 371,02 €
	Total des recettes :	1 642 955,87 €
	Excédent de clôture de fonctionnement de	<u>431 066,70 €</u>

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

Village vacances	96 435,66 €
Bâtiments communaux	79 336,25 €
Voies et réseaux	409 575,65 €
Matériel outillage	30 034,32 €
Aménagement terrain	119 933,44 €
Remboursement d'emprunt	266 087,26 €
Report déficit du budget annexe port clôturé	190 251,38 €

Total des dépenses : 1 191 653,96 €

<u>Recettes :</u>	Subventions	121 976,82 €
	Emprunt	290 000,00 €
	Dotations	144 881,33 €
	Affectation du résultat de fonctionnement	390 947,37 €
	Amortissement des immobilisations	44 193,59 €

Total des recettes : 991 999,11 €

Déficit de clôture d'investissement de 199 654,85 €

Le compte administratif 2008 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 231 411,85 €** Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

2 – Approbation du compte de gestion de la commune

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2008 n'appelle aucune observation, ni réserve.

3 – Opérations immobilières réalisées en 2008

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune opération immobilière n'a été réalisée en 2008.

4 – Approbation du marché travaux d'aménagement chemin Inta

Le Maire informe que la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier dernier, après analyse des offres par le maître d'œuvre, a retenu la proposition de la Société C.B.T.P. pour un montant de 189 747,79 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce choix et autorise le Maire à signer le marché.

5 – Demande de subvention D.G.E.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter une demande de subvention au taux de 30% pour financer les travaux de mise en sécurité du transformateur et de la chaudière du village vacances.

6 – Convention de partenariat projet Véloroute Littoral

Le Maire rappelle que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a proposé que soit aménagé sur la façade littorale, un itinéraire voie verte/véloroute destiné aux cyclistes (non sportifs) mais également sur certains tronçons aux piétons, rollers et personnes à mobilité réduite. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

7 – Approbation convention S.D.I.S. surveillance des plages

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention qui lie la commune au SDIS pour le recrutement de deux Maîtres Nageurs Sauveteur affectés à la plage de Parliamentia. Le Maire précise qu'il propose au recrutement en priorité les jeunes de la commune ayant satisfait aux tests d'aptitude organisés par le SDIS.

8 – Constitution du réseau de lecture publique, informatisation de la bibliothèque

Afin d'assurer un fonctionnement efficace du réseau de lecture publique, la plupart des communes devront informatiser leur bibliothèque et se doter d'un logiciel de gestion des collections. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande proposée par la commune de St Jean-de-Luz et désigne M. LARROUSSET pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

9 – Transformation de poste

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transformer le poste d'agent de maîtrise principal, en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2009.

10 – Convention pour la prestation de médecine préventive des agents communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

INFORMATIONS du MAIRE

Programmation des expositions du musée

Mme ETCHEMENDY présente le programme des expositions au musée pour l'année 2009 :

- du 11 mai au 27 juin : Peintures Lydie ARICKX
- 16 mai : Nuit des Musées (thèmes : les langues de France)
- du 6 juillet au 29 août : Peintures Thibaut de REIMPRE
- du 7 septembre au 31 octobre : Sculptures et peintures André ABRAM

Recensement de la population

Suite à l'enquête de recensement INSEE réalisée sur la commune en janvier-février 2008, la population de Guéthary est de 1 364 habitants.

Tempête du 24 janvier

Le Maire donne lecture de la lettre de soutien qu'il a reçu de l'Association des Elus du Littoral pour les élus et les habitants sinistrés de la commune.

Il informe également qu'afin d'éliminer les bois, souches et branches rémanents après la tempête, le Préfet a autorisé leur incinération sous régime déclaratif jusqu'au 28 février 2009. Les imprimés de déclaration et le cahier des charges sont disponibles en mairie ou sur le site www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr Les propriétaires doivent déposer leur déclaration écrite une semaine au moins avant la mise à feu.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 10 février 2009

Le Maire,